#### ESSAI

# SUR LA DOMINATION

DES

### EMPEREURS D'ALLEMAGNE

EN DAUPHINE ET EN PROVENCE,

AU MOYEN AGE,

PAR

#### FRANCOIS DE RIPERT-MONCLAR,

Licencie en droit

Nous nous sommes proposé dans ce travail de réunir les preuves d'un fait qui domine, au moyen âge, l'histoire des deux provinces dont nous nous occupons. Il a eu sur les destinées du Dauphiné et de la Provence une influence considérable, et, cependant, tous les auteurs l'ont à dessein effacé et amoindri, s'attachant à peu près tous à établir que la domination française, sous laquelle ils écrivaient, avait toujours été prédominante. De là le soin qu'ils mettent à traiter sans conséquence les actes de l'autorité impériale et à ne qualifier les droits des Empereurs que de prétentions et d'usurpations.

Il est cependant impossible d'étudier un peu sérieusement l'histoire de la rive gauche du Rhône, sans s'apercevoir immédiatement du contraire; sans trouver de tous côtés des traces constantes et irrécusables de la domination des Empereurs d'Allemagne, réunissant en leur faveur, le droit divin, si je puis ainsi parler, au consentement unanime des peuples, qui les reconnais-

saient seuls comme hauts suzerains des princes entre les mains de qui était divisée la souveraineté du pays.

Ce sont les principaux actes émanés de ces suzerains, ainsi que les faits qui pouvaient le plus clairement établir cette reconnaissance unanime, que nous avons réunis, pour retracer l'histoire de la domination des empereurs d'Allemagne en Dauphiné et en Provence.

Bien que la reniant, les auteurs qui se sont occupés soit de l'histoire générale de ces provinces, soit d'un point particulier, n'ont pu s'empècher de nous fournir eux-mêmes à peu près toutes les pièces qui nous ont servi. Ce sont, pour la plupart, des actes trop importants pour qu'il fût possible de les passer sous silence, sans s'exposer à trouver des difficultés insolubles. De là la faculté, et je dirais presque le devoir, de nous servir surtout de ces documents imprimés, qui, nous étant fournis par les adversaires même du fait que nous étudions, ont subi l'épreuve d'une discussion souvent hostile, toujours sévère, et n'ont été admis qu'à regret dans des écrits destinés à établir et glorifier l'influence continue de la France.

Notre travail se divise naturellement en quatre parties, les deux premières n'étant en quelque sorte que l'introduction de celles qui suivent, ainsi qu'on le verra par l'analyse que nous donnons de chacune d'elles.

#### PREMIÈRE PARTIE.

Souverains Carlovingiens (800-879).

C'est, en effet, à Charlemagne que commence, à proprement parler, la domination impériale. Nous avons montré en quelques mots comment les pays compris entre les Alpes, le Rhône et la mer étaient venus à faire partie de l'Empire, et la suite des descendants en ligne mâle et directe de son illustre fondateur, qui les ont gouvernés.

#### DEUXIÈME PARTIE.

Rois d'Arles et de Bourgogne (879-1032).

Le royaume d'Arles, fondé en 879, au concile de Mantale, devait tenir ici une place importante, car c'est son existence in-

dépendante de l'Empire qui a préparé et amené la domination définitive des empereurs. Bozon, en effet, s'érige en souverain indépendant, en 879, et ce sont ses successeurs qui, cent cinquante-trois ans plus tard, réunissent définitivement le royaume d'Arles à l'Empire. Nous avons donné à cette seconde partie un développement moins grand qu'aux suivantes, parce que, acceptée sans conteste par tous les historiens, la souveraineté des rois d'Arles ne donne lieu à aucune discussion.

#### TROISIÈME PARTIE.

Apogée de la puissance impériale en Dauphiné et en Provence (1032-1245).

Nous avons réuni sous ce titre une période qui s'étend de 1032 à 1245, de l'avénement de l'empereur Conrad II, succédant aux royaumes d'Arles et de Bourgogne du chef de son oncle Rodolphe III, dit le Fainéant, jusqu'au concile de Lyon, en 1245, qui, en déposant l'empereur Frédéric II, dont l'influence avait déjà recu de graves atteintes, commence une période d'anarchie, pendant laquelle l'autorité impériale entre en pleine décadence. Cette troisième partie renferme la querelle des investitures, pendant laquelle les souverainetés particulières purent s'affermir, pour la plupart, mais sans jamais discuter le droit des Empereurs, comme hauts souverains, droit qui fut, du reste, sauvegardé, dans une certaine mesure, par l'institution du rectorat confié successivement aux maisons de Rheinfelden et de Zaeringhen; et la période glorieuse des Hohenstauffen, la maison qui, de toutes celles qui ont régné en Allemagne, a fait sentir de la manière la plus ferme ses droits dans les pays qui nous occupent.

## QUATRIÈME PARTIE.

Décadence de la puissance impériale (1245-1437).

Cette décadence commence, ainsi que nous l'avons dit, au concile de Lyon. Le comte de Provence, Raimond-Béranger, y contribua beaucoup par son opposition constante, et surtout en transmettant à un prince de la maison de France la souveraineté de son comté. Cette période ne nous présente que peu de faits

intéressants de 1245 à 1308. Mais à cette dernière date commence, avec les empereurs de la maison de Luxembourg-Bohème, ce que nous pourrions appeler une renaissance de l'autorité impériale dans les royaumes d'Arles et de Vienne, renaissance qui fut, il faut le reconnaître, plutôt apparente que réelle. L'influence française, au contraire, croissait de jour en jour. Elle s'affermit encore par la vente du Dauphiné au fils aîné du roi de France; et enfin le règne de Sigismond (1410-1437) ne nous présente plus que quelques diplômes peu respectés, et un reste de fidélité de la part des comtes de Valentinois et des princes d'Orange.

Nous arrêtons ici ce travail. Il ne nous resterait à enregistrer que quelques protestations diplomatiques qui n'ont jamais été prises en considération, et n'ont servi qu'à conserver le souvenir d'un fait dont le langage et les mœurs des anciens sujets de l'Em-

pire gardent jusqu'à nos jours quelques traces.